Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 081-200066124-20261012-386_2026DP-AR

Gaillac-Graulhet AGGLOMÉRATION entre vignoble et bastides

DÉCISION DU PRÉSIDENT N°386_2026DP

Attribution du marché relatif à la mise à disposition d'un environnement Microsoft 365 pour 2026-2027

Le Président de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet,

Vu l'article L2123-1 1° et R2123-1 1° du Code de la Commande Publique relatifs à la passation des marchés en procédure adaptée,

Vu les articles L2113-2 à L2113-5 du Code de la Commande Publique relatifs à l'achat en centrale d'achat,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération n°115_2026 du 4 mai 2026 portant sur les délégations du Conseil au Président notamment le 4° alinéa des délégations au Président,

Considérant la nécessité de renouveler les licences Microsoft 365 afin de de maintenir la dotation des agents de la Communauté d'agglomération de cet outil,

DÉCIDE

Article 1er
Le marché relatif à la mise à disposition d'un environnement Microsoft 365 pour 2026-2027 est attribué à la centrale d'achat :
UGAP
Pour un montant de 166 555.90 € TTC.

Article 2
La Directrice Générale des Services de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, le Trésorier du service de gestion comptable de Gaillac sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Técou, le 12 OCT. 2026

Gaillac-Graulhet AGGLOMÉRATION entre vignoble et bastides

Le Président,
Christophe GOURMANEL

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : http://www.telerecours.fr

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le 13 OCT. 2026

Et publication - mise en ligne le 13 OCT. 2026 et/ou notification le